

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

ACCEPTER

## **VOLS SECS ET CORONAVIRUS (COVID-19) : VOUS SOUHAITEZ OBTENIR LE REMBOURSEMENT DE VOTRE AVOIR AU TERME DE SA VALIDITÉ**

Date de publication : **01/07/2021** - **Loisirs/tourisme**

Vous avez réservé un billet d'avion (vol sec) sur Internet ou en agence de voyage et la compagnie aérienne a annulé votre vol pour cause de covid.

L'article 8 du [règlement européen n° 261/2004](#) du 11 février 2004 indique qu'en cas d'annulation de votre vol par la compagnie aérienne, vous avez droit à un remboursement du billet sous 7 jours.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire, [la Commission européenne a autorisé le 13 mai 2020](#) la compagnie à proposer un **avoir valable 12 mois** "sous réserve que le passager ou le voyageur l'accepte volontairement".

**L'avoir est remboursable à l'issue d'un délai maximal de 12 mois** s'il n'a pas été utilisé. Cet avoir s'applique pour les vols annulés depuis **le 1er mars 2020** en raison du covid. Vous pouvez refuser l'avoir et préférer un remboursement.

> Pour en savoir plus, lire l'article : "[Coronavirus \(Covid-19\) : quels sont vos droits en cas d'annulation d'un voyage ?](#)".

**Si vous avez accepté l'avoir** et que vous ne l'avez **pas utilisé** ou alors **utilisé partiellement** pour effectuer un autre vol, vous pouvez demander à être **remboursé en espèces du montant de votre avoir** au terme de sa validité (intégralité des paiements effectués au titre du vol annulé si l'avoir n'a pas été utilisé / ou solde restant si l'avoir a partiellement été utilisé).

Adressez votre demande de remboursement à la compagnie aérienne par lettre recommandée avec avis de réception (conservez-en une copie) ou lettre recommandée électronique.

## Lettre recommandée avec avis de réception ou lettre recommandée électronique

Madame, Monsieur,

J'avais réservé un vol aller (ou vol aller/retour) auprès de votre compagnie aérienne le ... (indiquer la date de réservation) n° ... (indiquer le (les) numéro(s) du (des) vol(s) mentionnés dans votre contrat) de ? vers ? (indiquer les villes/pays de départ et de destination). Mon numéro de contrat est le (indiquer le numéro de votre contrat/dossier).

Ce(s) vol(s) a (ont) été annulé(s) par votre compagnie aérienne en raison du covid. Vous m'avez notifié l'annulation de mon (mes) vol(s) le ? (indiquer la date de notification de l'annulation de votre (vos) vol(s)).

Vous m'avez proposé un avoir dont la validité est de ? mois (indiquer la durée de validité de l'avoir) ; (indiquer **choix 1**) avoir que je n'ai pas utilisé pour effectuer un nouveau vol (ou indiquer **choix 2**) avoir que je n'ai utilisé qu'en partie pour un autre vol (indiquer les références du nouveau vol).

Vous m'avez notifié l'émission de mon avoir le ? (indiquer la date) et nous sommes le ? (calculer la durée de validité de l'avoir à compter de la date de son envoi et indiquer la date à laquelle vous demandez le remboursement) ; soit la date correspondant au terme de la validité de l'avoir de ? mois (indiquer la durée de validité de l'avoir).

**(choix 1, si vous n'avez pas utilisé l'avoir)** Conformément à l'article 8 du règlement européen n° 261/2004 du 11 février 2004 et à la recommandation de la Commission européenne du 13 mai 2020 sur les voyages, je vous demande de bien vouloir me rembourser l'intégralité des paiements effectués au titre du contrat annulé, à savoir ? euros (insérer le montant).

**(choix 2, si vous avez partiellement utilisé l'avoir)** Conformément à l'article 8 du règlement européen n° 261/2004 du 11 février 2004 et à la recommandation de la Commission européenne du 13 mai 2020 sur les voyages, je vous demande de bien vouloir me rembourser le montant égal au solde de l'avoir qui n'a pas été utilisé, à savoir ? euros (insérer le montant).

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(Signature)